

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

### Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 20 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, de la séance d'ajournement du 18 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Relativement à l'entente de travail du personnel municipal en vigueur, il a été résolu à l'unanimité d'accepter, pour la partie employeur, la lettre d'entente # 4 encadrant **la prise de vacances par le personnel régulier pendant les semaines de vacances de la construction au cours de l'année 2021.**
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la démission** de M. Mathieu Belle-Isle de son poste de journalier aux travaux publics et de le remercier sincèrement pour le travail accompli.
8. Il a été résolu à l'unanimité de **corriger une erreur de paie** qui s'est produite dans le calcul du salaire du directeur général et secrétaire-trésorier et ce, selon les dispositions de l'entente de travail en vigueur.
9. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
10. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité fasse l'acquisition du lot 5335421 du Cadastre du Québec, **un petit terrain au coin de la Grande Ligne et du chemin des Trembles qui est apparu suite à la réforme cadastrale.** Le prix d'achat correspondra au montant des taxes municipales et scolaires dues, plus les intérêts et pénalités encourus, à la date de la signature du contrat d'achat. La Municipalité défrayera les frais relatifs à l'exécution de la transaction.
11. Concernant les immeubles sur le territoire de la Municipalité pour lesquels un solde de taxes datant de 2019 est encore impayé, une liste a été préparée relativement au processus de transmission à la MRC de Maskinongé d'immeubles pour **la vente pour non-paiement de taxes.** Il a été résolu à l'unanimité de transférer la liste à la MRC et de lui demander de procéder à la vente. Les propriétaires concernés ont toutefois toujours l'opportunité

d'acquitter les sommes dues pour l'année 2019, plus les autres frais, et ce avant le transfert de la liste à la MRC pour arrêter les procédures.

12. Il a été résolu de déléguer le directeur général, ou la directrice générale adjointe le cas échéant, pour assister à **la vente pour non-paiement des taxes qui doit se faire à la MRC de Maskinongé le 13 mai prochain**, et y représenter la Municipalité pour acquérir en son nom les immeubles pour lesquels il n'y aurait pas preneur.
13. Concernant les différents projets de développement de notre municipalité comme, par exemple, l'avenir de l'église et le développement des terrains de loisirs, et bien qu'à plusieurs reprises les citoyens aient été consultés, le Conseil considère important de sonder à nouveau l'opinion publique compte tenu de l'envergure des attentes exprimées. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité de **faire paraître un sondage** à cet effet dans le prochain numéro de L'AJOUT Municipal et dans les autres médias d'information municipale.
14. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

### **Sécurité publique**

15. Le **rapport d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2020** a été déposé et adopté à l'unanimité. Une copie sera transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la MRC de Maskinongé.
16. Étant que le récent rapport d'état des véhicules de service de sécurité incendie le recommande, il a été résolu à l'unanimité de **remplacer les pneus arrière du camion-citerne Ford 1993**; une dépense qui pourrait s'élever jusqu'à 7 000 \$.
17. Considérant que **les pompiers effectuent bénévolement certaines tâches à la caserne durant la saison froide**, il a été résolu à l'unanimité de verser une compensation de 1 200 \$ à l'*Association des pompiers de Saint-Paulin*.
18. En information pour le secteur de la sécurité publique, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a donné l'information à l'effet que monsieur Pierre-Édouard Houde, gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2020.

### **Transport**

19. En plus d'engager la Municipalité à respecter les différentes modalités relatives au versement de l'aide financière du **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la transmission, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la version no. 3 de la programmation des travaux, sur laquelle figure la réfection du chemin du Grand-Rang.

20. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter les frais minimum exigés par *Hydro-Québec* pour le **raccordement des deux (2) luminaires prévus sur le chemin des Trembles**, soit 1 860 \$ chacun.
21. Concernant **la circulation du transport lourd sur la Grande Ligne**, il a été résolu à l'unanimité de demander officiellement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton une rencontre afin de trouver une solution à ce problème pour lequel nous cherchons des solutions.
22. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné l'infolettre d'Hydro-Québec concernant les travaux à réaliser pour l'été 2021 (les luminaires du chemin des Trembles en ce qui nous concerne) et le rapport final du contrôle de la qualité des matériaux concernant le remplacement de ponceaux sur la rue Brodeur. Selon ce rapport, des résultats seraient non conformes. Des démarches seront faites auprès de l'ingénieur, le cas échéant, ou auprès de l'entrepreneur.

### **Hygiène du milieu**

23. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du ***Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.***
24. Étant donné que la Municipalité et le ministère de l'Environnement ont convenu de travailler ensemble afin que **l'exploitation de l'écocentre municipal** se fasse dans le respect des exigences légales, il a été résolu à l'unanimité de réitérer au Ministère que la Municipalité veut prendre les mesures requises suite à la réception d'un avis de non-conformité, et que le Conseil souhaite que la Municipalité soit accompagnée dans cette démarche par le Ministère au cours du printemps 2021, afin de s'assurer que les mesures envisagées répondent aux exigences légales.
25. Étant donné qu'à l'heure actuelle la Municipalité n'est pas couverte pour les dommages occasionnés à des tiers en cas de rupture du barrage à Hunterstown, il a été résolu à l'unanimité de poursuivre les démarches en cours afin d'**établir les risques réels du barrage à la satisfaction de l'assureur.**
26. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)* afin que soit exécutée **l'analyse requise sur la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité.** Les coûts relatifs sont établis à un taux horaire de 50 \$, jusqu'à concurrence de 13 000 \$, auxquels s'ajoute un montant forfaitaire de 6 020 \$, taxes en sus, pour couvrir les honoraires professionnels en hydrogéologie.
27. En lien avec le point précédent, il a été résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Environnement de reconnaître l'admissibilité de la Municipalité pour une aide financière du ***Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).***

28. En information, madame Requilé a mentionné la rencontre de citoyens organisée par la SADC qui a eu lieu de 2 février dernier, elle a invité les citoyens à participer à l'activité Maski se ramasse qui aura lieu les 23 et 24 avril prochains, et elle a fait part de la rencontre que le Conseil a eu avec le service technique de la MRC de Maskinongé pour expliquer le rapport en préparation sur le cours d'eau Rivière-Saint-Louis.

### **Santé et bien-être des citoyens**

29. Le Conseil a été saisi de **deux (2) demandes provenant du CPE Les Services de garde Gribouillis** : un projet d'ajout de 7 places en garderie à Saint-Paulin qui nécessitera des coûts pour effectuer des travaux dans les locaux utilisés par le CPE, lesquels appartiennent à la Municipalité, et une demande de diminution de loyer de 2 000 \$ annuellement. Il a été résolu à l'unanimité de répondre que le Conseil croit au projet d'ajout de places en garderie et entend y collaborer avec le CPE. Cependant, le Conseil ne peut accepter la demande de diminution de loyer.

30. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Mario Lessard, a signifié que la demande de financement pour le projet d'îlots de végétaux comestibles a été acceptée. Afin de réaliser le projet, un comité de citoyens est en formation; les personnes intéressées peuvent donner leur nom à la Municipalité.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

31. **Quatre (4) projets de règlement de modification de la réglementation d'aménagement et d'urbanisme en vigueur** ont été adoptés conformément à la procédure légale.

32. Dans le but de réduire les démarches et les délais administratifs, il a été résolu à l'unanimité de **demander à la MRC de Maskinongé de modifier son schéma d'aménagement** de sorte que la profondeur minimale d'un terrain, dans la bande de 100 mètres d'un cours d'eau, ne s'applique seulement qu'au terrain riverain.

33. Suite à des demandes particulières de monsieur Louis Lessard et / ou de ses partenaires, il a notamment été résolu à l'unanimité de répondre qu'**il n'y aura pas d'intervention municipale pour limiter l'établissement ou l'amélioration d'entreprises agricoles** si le tout est fait selon les procédures règlementaires. Également, le Conseil est toujours disposé à appuyer le projet *Les Fermes de la Rotonde* et à collaborer dans la mesure du possible avec les personnes concernées. Finalement, concernant un projet de construction d'hébergement inusité sur un terrain de la *Ferme du Canton*, le Conseil n'est pas contre le projet même s'il juge que les autorisations nécessaires, d'autres instances concernées, seront difficiles à obtenir.

34. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à souligner.

### **Culture et loisirs**

35. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la précision administrative à l'effet que le *Réseau Biblio CQLM* devra demeurer légalement propriétaire de **la chute à livres de notre bibliothèque municipale**.

36. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à souligner.

### **Autres sujets**

37. Un courriel de monsieur Gabriel Sicotte a été reçu pour la parole au public. Il y fait la demande que soit dégagé le trottoir sur la rue Laflèche, entre la rue Matteau et la rue Lottinville, du côté du CLSC. Il a été répondu que pour augmenter la sécurité des piétons, la Municipalité procède régulièrement, au besoin, à l'élargissement des rues en question, seulement du côté où il n'y a pas de poteaux. La Municipalité n'a pas le personnel, ni l'équipement nécessaire, pour déneiger tous les trottoirs de son territoire.

38. Par vote unanime, **la séance a été levée** à 20 h 50.